

DEMANDE D'ATTRIBUTION de l'aide à la famille pour le transport scolaire
Année scolaire 2020-2021

NOM et Prénom du jeune :

NOM et Prénom des parents :

Adresse des parents :

.....

Coordonnées téléphoniques des parents :

Etablissement fréquenté :

Montant de la carte scolaire :€

Ressources du mois en cours (salaire(s), allocations, prestations, pensions...) hors allocation logement:

- Inférieures ou égales au montant du RSA brut
- Supérieures au montant du RSA brut mais bénéficiaire de l'ARS

A titre indicatif : Montant du RSA brut (montant forfaitaire) au 1^{er} avril 2020

<i>Situation</i>	<i>Montants</i>	<i>Situation</i>	<i>Montants</i>
<i>Isolé + 1 enfant</i>	<i>847.17€</i>	<i>Couple + 1 enfant</i>	<i>1016.60 €</i>
<i>Isolé + 2 enfants</i>	<i>1016.60 €</i>	<i>Couple + 2 enfants</i>	<i>1186.03 €</i>
<i>Ajouter 225.91 € par enfant supplémentaire</i>			

Documents fournis :

- Photocopie de la carte de bus scolaire
- Certificat de scolarité
- Attestation d'allocation de rentrée scolaire
- Justificatif de paiement de la carte scolaire
- Justificatifs des ressources si elles sont inférieures au montant du RSA brut
- Justificatif de domicile des parents
- RIB

En l'absence de justificatif de paiement de la carte scolaire le demandeur ajoutera à sa signature la mention « atteste sur l'honneur avoir réglé la somme de ...€ pour le paiement de la carte scolaire »

Le :

Signature du demandeur :

MENTION CNIL

Le CCAS de LA HAGUE traite vos données personnelles dès votre inscription.
Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la mission de service public d'aide sociale.

Les catégories de données traitées sont :

- *Etat civil, Identité, Données d'identification*
- *Vie personnelle*

- *Vie professionnelle*
- *Informations d'ordre économique et financier*
- *Justificatif, Photocopie*

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les personnes concernées par le traitement sont :

- Le demandeur (si différent du bénéficiaire éventuel)

Les destinataires des données sont

- Les agents d'accueil, la Direction de l'Action Sociale du CCAS (directrice et adjointe)

Durée de conservation : 2 ans

Vous pouvez accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de ces données.

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données :

- *Par mail* : service.dpo@manchenumerique.fr
- *Par courrier* : *Manche Numérique – Service DPO 235 rue Joseph Cugnot, 50000 Saint-Lô*

Si vous estimez après nous avoir contacté que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL :

- *CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07*
- *Téléphone : 01.53.73.22.22*
- www.cnil.fr

Cadre réservé au CCAS de La Hague :

Demande parvenue le :

N° :

Le CCAS de La Hague atteste de la production et de la conservation des pièces produites par le demandeur.

Montant de l'aide attribuée par le CCAS compte tenu des éléments transmis :€.

Signature du Responsable légal du CCAS :